



Assemblée générale annuelle
Assemblée générale annuelle

Date : 24 Mars 2015
Heure : 10:30

Hôtel de Région
161 rue de la Gare, Salle B, St-Jérôme

PROCÈS-VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Membres votants :

Germain Richer - Président
Jean Dumais - 1er Vice-Président
Yves Dagenais - Trésorier
Danielle Léger - Administratrice
Eric Brunet - Administrateur
Martin Lessard - Administrateur
Pierre Godin - Administrateur

Membre(s) non-votant(s) :

Louise Bourgeois - Directrice générale

Observateur(s) :

Comptable de Raymond Chabot Grant Thornton

INVITÉ(S) ABSENT(S)

Membres votants :

Linda Lalonde - Secrétaire [M]
Bruno Laroche - Administrateur [M]
Louise Gallant - Administratrice [M]

1. Ouverture de l'assemblée

No. Résolution : AG.20150324.1
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Yves Dagenais

QUE la séance soit ouverte à 10 heures 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Vérification du quorum

Après vérification du quorum, le président actuel du conseil d'administration, Germain Richer, souhaite la bienvenue aux invités.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

No. Résolution : AG.20150324.3
IL EST proposé par : Pierre Godin
Appuyé par : Danielle Léger

QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



4. Adoption du procès-verbal du 25 mars 2014

No. Résolution : AG.20150324.4
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Yves Dagenais

QUE le procès-verbal du 25 mars 2014 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Lecture et adoption des états financiers au 31 décembre 2014

No. Résolution : AG.20150324.5
IL EST proposé par : Pierre Godin
Appuyé par : Yves Dagenais

M. Luc Filiatrault, comptable de Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté les états financiers vérifiés du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 à l'assemblée régulière du 24 mars 2015 à 9 heures et ceux-ci ont été approuvés par le comité administratif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Nomination de l'auditeur

Le comité administratif a accepté de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer l'audit des états financiers au 31 décembre 2015.

7. Rapport verbal du président sur l'année 2014 et dépôt du rapport annuel 2014

No. Résolution : AG.20150324.7
IL EST proposé par : Yves Dagenais
Appuyé par : Jean Dumais

Le rapport annuel 2014 est déposé et Germain Richer en fait le résumé. Un plan de développement pour l'année 2015 a été remis au MTQ pour développer le transport collectif. Le CA souhaite des meilleurs services, mais à la capacité des citoyens de payer. Pour une meilleure visibilité, Germain Richer donne des exemples pour l'année 2015 soit un site internet, publicité, révision de la tarification, etc. Il y a une volonté d'avoir des décisions collégiales. Il est proposé d'adopter le rapport annuel 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Entériner les décisions du C.A. depuis l'assemblée générale du 25 mars 2014

No. Résolution : AG.20150324.8
IL EST proposé par : Yves Dagenais
Appuyé par : Martin Lessard

Il est proposé d'entériner les décisions du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 25 mars 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



9. Nomination d'un président d'assemblée pour élection des administrateurs

No. Résolution : AG.20150324.9
IL EST proposé par : Yves Dagenais
Appuyé par : Pierre Godin

Il est proposé par Yves Dagenais et appuyé par Jean Dumais de nommer Éric Brunet à titre de président d'élection et Louise Bourgeois secrétaire. À partir des résolutions, les maires et conseillers municipaux ont été reconduits à leur mandat:

Que la M.R.C. Rivière-du-Nord nomme Pierre Godin représentant de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord et en son absence Éric Brunet afin de siéger sur le comité du TAC MRC RDN.

Que la municipalité de Ste-Sophie nomme Linda Lalonde, conseillère et en son absence Sophie Astri, conseillère afin de siéger sur le comité du TAC MRC RDN.

Que la municipalité de St-Hippolyte nomme Yves Dagenais, conseiller et en son absence Bruno Laroche, maire afin de siéger sur le comité du TAC MRC RDN.

Que la municipalité de St-Colomban nomme Jean Dumais, maire et en son absence Frédéric Broué afin de siéger sur le comité du TAC MRC RDN.

Que la municipalité de Prévost nomme Germain Richer, maire et en son absence Danielle Léger, conseillère afin de siéger sur le comité du TAC MRC RDN.

Le poste de représentant des usagers du transport collectif est ouvert. Éric Brunet demande à Martin Lessard s'il est intéressé à renouveler son mandat. Martin Lessard désire continuer.

Yves Dagenais propose Martin Lessard, il accepte.
Michel Fortier propose Viviane Dagenais, elle accepte.

Avec les membres en règle, une procédure de vote est faite. Le dépouillement des votes est fait par Éric Brunet et Louise Bourgeois. Martin Lessard a été élu pour un mandat de deux ans.

Le poste de représentant du transport adapté est ouvert. Éric Brunet demande s'il y a des personnes intéressées. Aucune personne ne se présente.

Le conseil d'administration, lors d'une assemblée régulière, procèdera à l'élection d'un représentant des usagers en transport adapté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Parole à l'assemblée

Il est suggéré de mettre sur le site de la MRC Rivière-du-Nord les évènements du TAC MRC RDN. Pierre Godin communiquera avec Louise Bourgeois pour avoir des informations. Michel Fortier demande que les adresses courriel des membres du comité administratif soient publiques. Martin Lessard va créer une adresse courriel qui sera en lien avec le TAC MRC RDN. Claude Fauteux, fais lecture d'une lettre de témoignage à Louise Galland. Étant absente, Germain Richer lui remettra. Daniel Paquette mentionne qu'il dépend du transport collectif mais lorsqu'il reçoit des visiteurs de Montréal, ceux-ci n'ont pas droit au transport collectif. Il suggère que les visiteurs puissent utiliser notre transport et que cet outil pourrait apporter un côté touristique. Germain Richer remercie les gens pour leur présence.

11. Varia

12. La prochaine réunion se tiendra le 22 Mars 2016



13. Levée de la réunion

No. Résolution : AG.20150324.13
IL EST proposé par : Jean Dumais
Appuyé par : Martin Lessard

QUE la séance soit levée à 12:30

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal
sont considérées signées.*

Germain Richer
Président

Linda Lalonde
Secrétaire

